

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Séverine LEGRANGER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Didier VOITURONT, Jonathan PETITALOT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Etaient absents représentés : Monsieur Frédéric MULLER donne pouvoir à Bernard DHOURY

Etaient absents excusés : Marion FREDON, Christophe HENRIQUET

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents et représentés	:	17

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire. Monsieur Philippe FERCOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **CONVENTION GENERALE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION - RUE DE BAILLY (RD.13)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux de surélévation de la voirie, rue de Bailly, avant la sortie du village en allant vers Rivecourt, doivent faire l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la convention avec le conseil départemental pour les travaux devant intervenir rue de Bailly (RD 13)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, celui-ci étant identique au compte administratif et n'appelant ni observation, ni réserve de sa part. **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021**

Monsieur Stanislas BARTHELEMY se retire et Monsieur Philippe FERCOT, premier adjoint, prend la présidence pour présenter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021. Celui-ci présente un résultat de fonctionnement de 1 596 986.93 €.

Ces résultats n'appelant aucune observation et étant conformes au compte de gestion établi par le trésorier, il propose de passer au vote.

Considérant que Monsieur Stanislas BARTHELEMY, ordonnateur, a normalement administré les finances communales, pendant le cours de l'année 2021, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif des budgets de l'année 2021, **l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable sur le compte administratif de ce même exercice, lequel se résume comme suit :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 942 746.59		1 942 746.59
Opérations de l'exercice	2 229 101.14	3 826 088.07	2 730 732.09	1 176 958.31	4 959 833.23	5 003 046.38
<b>TOTAUX</b>	<b>2 229 101.14</b>	<b>3 826 088.07</b>	<b>2 730 732.09</b>	<b>3 119 704.90</b>	<b>4 959 833.23</b>	<b>6 945 792.97</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 596 986.93</b>		<b>388 972.81</b>		<b>1 985 959.74</b>

Monsieur le Maire rentre dans la salle.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter la somme de 1 596 986.93 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2022. Le résultat de la section d'investissement s'élève à 388 972.81 € et est affecté au R.001. **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS AUX AINES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune offre, chaque année, aux aînés de plus de 70 ans, trois bons d'achat d'une valeur de 15 € (quinze euros) chacun, à utiliser dans les commerces de Longueil Sainte Marie ayant accepté ces bons.

Afin de pouvoir procéder au paiement des factures présentées par les commerçants, la trésorerie exige désormais qu'une délibération fixe les modalités d'attribution de ces bons et leur valeur.

#### **Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide :**

- D'offrir annuellement en fin d'année, à chaque aîné de plus de 70 ans habitant la commune, trois bons d'une valeur d'achat de 15 € chacun, à utiliser uniquement dans les commerces de Longueil Sainte Marie.

#### **ATTRIBUTION DE TICKETS - FETES COMMUNALES DE PRINTEMPS ET D'ETE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux fêtes communales se déroulent chaque année sur le territoire de la commune : la première au début du printemps et la deuxième, à l'été, courant juillet.

Dans ce cadre, la commune offre chaque année, à tout enfant fréquentant l'école maternelle et l'école élémentaire, deux tickets d'une valeur de 3 € chacun, à utiliser lors de la fête communale du Printemps et deux tickets d'une valeur de 3 € chacun, à utiliser lors de la fête communale de l'Eté.

Afin de pouvoir procéder au paiement des factures présentées par les commerçants forains, la trésorerie exige désormais qu'une délibération fixe les modalités d'attribution de ces bons et leur valeur.

#### **Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide :**

- D'attribuer, chaque année, deux tickets d'une valeur de 3 € chacun, à tout enfant fréquentant les écoles de Longueil Sainte Marie, à utiliser lors de la fête communale du Printemps et deux tickets d'une valeur de 3 € chacun, à utiliser lors de la fête communale de l'Eté.

#### **CIMETIERE - TARIFS DES NOUVEAUX CAVEAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa proposition faite lors de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2021, précisant que, dans le cadre de la procédure de reprise des concessions abandonnées, nous avons la possibilité de revendre les concessions reprises, après démolition des monuments et dépôt des restes dans l'ossuaire. Sur l'ensemble des concessions reprises, certaines pourraient être revendues vides et d'autres, équipées d'un caveau de deux places afin d'éviter des terrassements inutiles.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,** de fixer le tarif de revente du caveau déjà installé à 1 580 € (mille cinq cent quatre-vingt euros) en plus du tarif de concession habituel, comportant deux places avec case sanitaire et semelle en béton servant d'assise au monument.

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE MODELISME**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 16 mars 2022, l'association du Club de Modélisme s'est vue octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'acquisition d'un ordinateur.

Cependant, il était convenu que la somme serait uniquement versée si l'aide du Conseil Départemental n'était pas perçue par le club de modélisme. Celui-ci n'ayant perçu que 300 € de la part du Conseil Départemental, **l'assemblée, à**

**l'unanimité, accepte d'attribuer** la différence, soit une subvention exceptionnelle de 1 700 € pour l'acquisition de l'ordinateur.

**DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CREDITS**

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club du Modélisme :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants afin d'octroyer la subvention exceptionnelle au Club du Modélisme.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte d'effectuer le virement de crédit comme suit :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
65741	Subvention de fonctionnement	+1 700			
6558	Autres contributions obligatoires	-1 700			

- **Régularisation des comptes de cession – BP 2022 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la transmission du budget primitif 2022, la trésorerie municipale de Compiègne nous a fait part d'anomalies bloquantes empêchant sa prise en charge.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte d'effectuer le virement de crédit comme suit :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section investissement	-5 000	7751	Produit des cessions d'immobilisation	-5 000

**SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
			021	Virement de la section de fonctionnement	-5 000
			024	Produit des cessions d'immobilisation	+5 000

**TAXES LOCALES DIRECTES - TAUX 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2022.03.23 du 16 mars 2022 fixant les taux des taxes locales directes pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe habitation de résidence secondaire (ancienne TH) : 12.65 %
- Foncier bâti : 33.53 %
- Foncier non bâti : 30.77 %

Dans le cadre du contrôle de notre dossier, la Préfecture de l'Oise nous demande de remplacer cette délibération en supprimant le taux pour la taxe d'habitation de résidence secondaire, celle-ci n'étant pas reprise dans l'état 1259 et de préciser que ces taux sont votés pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide** de fixer les taux pour l'année 2022, comme suit :

- Foncier bâti : 33.53 %
- Foncier non bâti : 30.77 %

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB N°138 - RUE DE PICARDIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2021.06.50 du 24 juin 2021 par laquelle les membres du conseil municipal avaient validé le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée section AB N° 138, située rue de Picardie. Cette acquisition permettra d'installer une canalisation reliant la rue de Picardie au Grand Fossé, pour capter les eaux de pluie et les boues venant de la rue de la Surquette et diriger celles-ci vers le Grand Fossé.

Monsieur le Maire précise qu'après divers échanges avec Monsieur FOLTETE, propriétaire de la parcelle, il a été convenu d'acquérir cette parcelle d'une contenance de 287 m<sup>2</sup>, au prix de 150 € le m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :**

- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section AB N° 138, d'une contenance de 287 m<sup>2</sup>, située rue de Picardie, issue de la succession MISMACQ/BALAGNY, représenté par Monsieur Eric FOLTETE, au prix de 150 € le m<sup>2</sup>
- D'accepter la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir, chez Maître Waroquier, notaire à Estrées Saint Denis, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire

**LISTE DES DECISIONS DU MAIRE – 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2022**

N° DECISION MUNICIPALE	Date signature devis	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
2022/01/001	05/01/2022	Renouvellement abonnement revue Police Municipale et pouvoirs du Maire	EDITIONS SORMAN	578.00 €
2022/01/002	13/01/2022	Salle d'eau à créer au services techniques (annule et remplace le précédent devis n°DEV-2021-0015)	LSM RENOV	11 964.70 €
2022/01/003	14/01/2022	Portable Samsung pour responsable service technique	BOULANGER	237.49 €
2022/01/004	17/01/2022	Réparation du Master CR050SA	GUILLUMETTE	562.20 €
2022/01/005	17/01/2022	Analyse amiante – Réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire	DIM EXPERT	576.00 €
2022/01/006	17/01/2022	Enlèvement des bidons d'huile moteur	CHIMIREC	342.29 €
2022/01/007	18/01/2022	Impression du bulletin municipal	IMEDIA	4 704.00 €
2022/01/008	14/01/2022	Achat d'une urne pour les élections	DOUBLET	348.00 €
2022/01/009	26/01/2022	Filtres CTA pour la salle multifonctions	CIEPIELA	1 181.59 €
2022/01/010	31/01/2022	Remplacement du switch mairie	ADICO	1 025.34 €
2022/02/011	04/02/2022	Annonce presse enquête publique "Aménagement bassins de gestion des eaux pluviales"	PMP	1 080.19 €
2022/02/012	03/02/2022	Achat d'un registre de délibérations du conseil municipal	BERGER LEVRAULT	229.00 €
2022/02/013	07/02/2022	Annonce presse enquête publique "Aménagement bassins de gestion des eaux pluviales"	TEAM MEDIA	979.81 €
2022/02/014	04/02/2022	Annonce presse enquête publique "Aménagement bassins de gestion des eaux pluviales"	LE PARISIEN	544.03 €
2022/02/015	04/02/2022	Annonce presse enquête publique "Aménagement bassins de gestion des eaux pluviales"	LE PARISIEN	547.74 €
2022/02/016	07/02/2022	Formation CPF Agent FCO	AFTRAL	702.00 €
2022/02/017	10/02/2022	Contrat entretien stade de foot	CIEPIELA	540.00 €
2022/02/018	23/02/2022	Ajout d'une sonde CO <sub>2</sub> à la salle multifonctions	ECO-MANAGER	1 312.80 €
2022/02/019	25/02/2022	Remplacement trappe à air lave-vaisselle cantine	DUBOIS	557.27 €
2022/02/020	21/02/2022	Achat de drapeaux	DOUBLET	249.60 €
2022/02/021	25/02/2022	Travaux de réparation du rampant au logement communal 2 rue du Muguet	LSM RENOV	319.00 €
2022/02/022	28/02/2022	Réservation activités pendant camping – centre d'animation de juillet groupe des 9-12 ans	Base nautique de Loeuilly	1 020.00 €

2022/02/023	28/02/2022	Réservation camping – centre d’animation de juillet groupe des 9-12 ans	Commune des O-de-Selle	409.40 €
2022/02/024	28/02/2022	Activités sensibilisation handisport - centre d’animation de juillet	ASSOCIATION HANDISPORT	416.00 €
2022/02/025	28/02/2022	Ramettes papier	ETS BERARD	1 493.64 €
2022/03/026	08/03/2022	Changement du réducteur de pression fontaine de la cantine	DUBOIS	240.98 €
2022/03/027	04/03/2022	Renouvellement abonnement Le courrier des Maires et des élus locaux	LE MONITEUR	239.00 €
2022/03/028	04/03/2022	Transport pour sortie camping LOEUILLY - centre d’animation de juillet	CHARLOT	550.00 €
2022/03/029	07/03/2022	Réparation fuite logement communal 2 rue du Muguet	MARCHAND COUVERTURE	850.00 €
2022/03/030	04/03/2022	Formation BAFD - CPF agent service animation	CEMEA	576.00 €
2022/03/031	15/03/2022	Location d’une minipelle pour installation dalles accueillant les tables de ping-pong à l’école élémentaire	LOXAM	829.19 €
2022/03/032	28/02/2022	Fourniture de végétaux	BRACONNIER PAYSAGE	604.88 €
2022/03/033	17/03/2022	Création d'un point lumineux rue de la Surquette	SEZEO	3 208.56 €
2022/03/034	21/03/2022	Fournitures pour école maternelle	ASCO&CELDA	1 319.15 €
2022/03/035	24/03/2022	Fourniture et pose de store Maison des associations	ST MACLOU	539.00 €
2022/03/036	24/03/2022	Fourniture et pose de store Ecole Elémentaire	ST MACLOU	793.82 €
2022/03/037	31/03/2022	Fourniture de capteurs de CO2 pour les écoles	ADICO	834.60 €
2022/04/038	04/04/2022	Fournitures pour remise aux normes du tableau électrique - garage pompiers	CGED	807.95 €
2022/04/039	04/04/2022	Fournitures pour remise aux normes du tableau électrique - vestiaires services techniques	CGED	930.97 €
2022/04/040	05/04/2022	Traçage du plateau scolaire – école élémentaire	France PARKING	1 272.00 €
2022/04/041	12/04/2022	Contrat entretien pour 3 CTA école maternelle	CIEPIELA	902.04 €
2022/04/042	11/04/2022	Chalet de Noël démontable	COLLEQUIP	7 641.60 €
2022/04/043	13/04/2022	Entourage 4 pièces granit rose pour cimetière	LA MARBRERIE	874.00 €
2022/04/044	13/04/2022	Fourniture et pose interphone pour école élémentaire	CPC	1 980.00 €
2022/04/045	07/04/2022	Réfection chemin des Lilas	EUROVIA	55 162.55 €
2022/04/046	08/04/2022	Remplacement de la caméra Port Salut suite à dégradation	CITEOS	1 530.00 €
2022/04/047	07/04/2022	Réfection trottoir rue de la Gare	EUROVIA	32 463.36 €
2022/04/048	07/04/2022	Vêtements de travail services techniques	TRENOIS	371.16 €
2022/04/049	07/04/2022	Remplacement des automates CTA périscolaire/cantine /maternelle	ECOMANAGER	8 686.46 €
2022/04/050	11/04/2022	Entretien du terrain de football – année 2022	JARDIN DECOR	9 192.18 €
2022/04/051	14/04/2022	Tour de jeux et installation pour l'aire de jeux rue du Muguet	KOMPAN	29 374.56 €
2022/04/052	14/04/2022	Fourniture de jeu et installation à l'école maternelle	KOMPAN	12 075.96 €
2022/04/053	14/03/2022	Transport du 16/05/2022 - Visite de l’Assemblée Nationale école élémentaire	KEOLIS	950.00 €
2022/04/054	15/04/2022	Achat d’un camion benne pour services techniques	IVECO	44 988.00 €
2022/04/055	16/04/2022	Traceuse pour le terrain de football	DECATHLON	919.00 €
2022/04/056	20/04/2022	Guirlandes led pour illuminations Noël	DECOLUM	5 128.80 €
2022/04/057	20/04/2022	Guirlandes led pour illuminations Noël	DECOLUM	1 923.60 €

## RESSOURCES HUMAINES

### **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022) autorise le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, sur des emplois non permanents, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir :

- Pour le service technique, un accroissement saisonnier d'activité pour les tontes
- Pour le service administratif, un accroissement saisonnier d'activité
- Pour le service animation, un accroissement saisonnier d'activité pour l'organisation des centres aérés

ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

### **Ainsi, en raison des tâches à effectuer, l'assemblée décide à l'unanimité de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :**

- 3 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif
- 12 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation

dont la durée hebdomadaire de service sera fixée à 35 heures hebdomadaires.

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour une durée maximale de six mois sur une période maximale de douze mois

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367/ indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6413 du budget primitif.

### **SUPPRESSION DE POSTES**

Suite à l'avancement de grade, à la modification de la durée hebdomadaire du temps d'emploi et aux départs en retraite de certains agents, Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains postes ne sont plus occupés.

Il précise avoir sollicité l'avis du Comité Technique sur la suppression de ces postes et celui-ci a rendu un avis favorable en date du 26 avril 2022.

### **Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder à la suppression des postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :**

#### ▪ Filière animation :

- Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation à 7.07/35<sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation à 14.15/35<sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation à 13/35<sup>ème</sup>

#### ▪ Filière administrative :

- Rédacteur territorial à 28/35<sup>ème</sup>
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup>
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 15/35<sup>ème</sup>

#### ▪ Filière technique :

- Agent de maîtrise à 35/35<sup>ème</sup>
- Adjoint technique à 30/35<sup>ème</sup>
- Adjoint technique à 32/35<sup>ème</sup>
- Adjoint technique à 29.60/35<sup>ème</sup>

#### ▪ Filière médico-sociale :

- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28.20/35<sup>ème</sup>

## QUESTIONS DIVERSES

Numérotation rue de Bailly : Monsieur le Maire expose le problème de la numérotation de la rue de Bailly avec les numéros 1A, 1B, 1TER qui entraînent des erreurs de livraison et de distribution des courriers.

Il propose deux solutions :

- 1<sup>ère</sup> solution : renuméroter toute la rue de Bailly ce qui entraînera à la charge de la commune, le changement des cartes grises, des cartes nationales d'identité des habitants de toute la rue.
- 2<sup>ème</sup> solution : créer une nouvelle rue qui commencera du carrefour avec la rue du Grand Ferré jusqu'à la sortie du village. Monsieur le Maire propose de renommer cette partie « rue de la Roseraie » avec une numérotation métrique. Cela limiterait les frais à la renumérotation de 6 maisons

Tous les membres du conseil municipal valident la 2<sup>ème</sup> solution.

Dépenses imprévues : Monsieur Philippe FERCOT informe l'assemblée que suite aux travaux de voirie du Conseil Départemental sur la RD26 au Bois d'Ageux, il faut prévoir une traversée de chaussée pour faire passer les lignes fibres et PTT. Le devis de la société Eurovia s'élève à 7 000 € HT. Monsieur le Maire informe que la couche de roulement rue de Picardie devrait être refaite par le Conseil Départemental cette année. Monsieur Philippe FERCOT présente également un devis de 510 € HT pour des plaques acryliques pour le cimetière.

Terre de jeux 2024 : Monsieur Bernard DHOURY informe que la commune a été retenue pour l'opération « PING TOUR » qui se déroulera la journée du 31 juillet 2022, organisée par la Fédération Française de Tennis de Table. Des bénévoles et des partenaires sont recherchés pour l'opération.

Règlementation des traitements des terres agricoles : Madame Séverine LEGRANGER souhaite connaître la réglementation des distances entre les habitations et le traitement des terres agricoles. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'y a pas de limite, le décret gouvernemental ayant été cassé par le Conseil d'Etat. Madame Jacqueline MOREL précise qu'une loi est en cours pour limiter le traitement jusqu'à 10 mètres des habitations. Monsieur le Maire informe que Monsieur VANDEPUTTE traite plus fréquemment mais à plus faible dose.

Limitation de vitesse : Madame Séverine LEGRANGER a constaté que les agriculteurs, même en roulant à la vitesse maximale autorisée, pouvaient être dangereux. Elle souhaiterait une limitation plus restrictive pour les engins agricoles sur la rue Saint Martin. Monsieur le Maire propose de contacter l'agriculteur pour lui demander de réduire sa vitesse.

Rue du Muguet : Madame Emilie CHOISMIN signale que les marches en bois dans la rue du Muguet permettant l'accès à la sente sont en très mauvais état. Madame Jacqueline MOREL a fait le même constat lors de la réunion d'adjoints de mardi dernier, les réparations seront effectuées prochainement.

Rue de Picardie : Monsieur Baptiste LECAT a constaté que le banc installé récemment a déjà été volé. Monsieur Philippe FERCOT informe que son remplacement sera aux frais de la société LOISELEUR puisque la livraison du chantier n'est pas encore effectuée et qu'aucun dispositif anti-vol n'avait été mis en place.

Rénovation énergétique : Monsieur Fabrice LOCMONT souhaite connaître les démarches pour effectuer des travaux de rénovation énergétique sur son habitat. Monsieur le Maire répond positivement si un diagnostic total pour une économie de 30 % minimum est effectué, il faut téléphoner au SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique).

Camps d'été des adolescents : Monsieur Fabrice LOCMONT souhaite savoir si un camp d'été est prévu cette année pour les adolescents. Madame Laurence BERTRAND répond que suite au covid, il n'a pas encore été reprogrammé cette année.

Fête des voisins : Monsieur le Maire informe que la fête des voisins a lieu le 20 mai. Il rappelle aux membres du conseil municipal que les arrêtés de circulation sont à demander au secrétariat.

Prochain conseil municipal : il est prévu le mercredi 1er juin 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et vingt-sept minutes.